



## Editorial : Ne pas accepter l'inacceptable

Depuis plusieurs semaines, des attaques racistes se multiplient à l'encontre de la ministre Christiane Taubira.

La FSU condamne fermement toutes les attaques à caractère raciste, doublées par ailleurs de sexisme, dont madame Taubira est l'objet.

Des forces politiques, largement gangrenées par les idées de l'extrême-droite, sur l'utilisation des émigrés comme boucs émissaires notamment, ont depuis longtemps préparé le terrain des dérives populistes et racistes quand ils ne les ont pas directement initiées.

Ainsi lorsque Jean-François Copé énonce : « Quand on vote FN, on a la gauche qui passe... et on a Taubira » les limites de l'allusion à caractère raciste sont déjà dépassées. Les sous-entendus sur le lien entre l'arrivée de la gauche au gouvernement et la prétendue invasion des étrangers est explicite, de même que le rôle de la gauche dans le renforcement des idées du FN.

Les déclarations du ministre de l'Intérieur sur la présence des Roms alimentent aussi ce climat de stigmatisation. Elles contribuent à placer les questions sécuritaires au premier plan alors que c'est de la satisfaction des besoins sociaux dont il faut avant tout parler.

Car la situation économique et sociale extrêmement dégradée génère une inquiétude profonde et légitime dans l'opinion.

Le gouvernement doit maintenant y répondre.

Sans réaction la plus large possible, le risque est de contribuer à accentuer la banalisation de la xénophobie et du racisme.

La FSU sait que les valeurs de tolérance, de respect, d'égalité et de démocratie sont partagées par les citoyens de notre pays. Elle appelle à une réaction forte et unitaire pour le rappeler.

Communiqué de presse FSU du 15 novembre 2013

## Réforme de la fiscalité : chiche !

Le premier ministre ouvre des discussions pour une réforme fiscale.

La FSU, qui demande depuis longtemps un débat sur la fiscalité, s'en félicite. Elle y portera la nécessité de bâtir cette réforme en vue d'une toute autre redistribution des richesses qui soit favorable au travail.

Car le sujet posé est bien celui de la justice sociale.

Le ras le bol contre l'impôt qui s'exprime aujourd'hui est largement alimenté, instrumentalisé et dévoyé par ceux qui préfèrent voir payer les ménages que les entreprises ou mettre à contribution la finance.

Si quelques mesures fiscales ont d'ores et déjà été prises par le gouvernement, certaines ne vont pas dans le bon sens en aggravant les inégalités. C'est pourquoi la FSU demandera lors de ces rencontres, un état de la situation et une évaluation des mesures engagées : quid du retour sur le crédit impôt recherche ? Du retour du crédit impôt compétitivité emploi ? Elle indique par ailleurs son opposition à l'augmentation des taux de la TVA qui pèsent sur les ménages.

La FSU estime qu'il est urgent de réconcilier les citoyens avec l'impôt en le réhabilitant comme outil de redistribution des richesses et de financement des services publics.

Une réforme fiscale doit permettre de rendre l'impôt plus lisible, plus juste et plus progressif. Les mesures prises à terme devront faire aussi la preuve de l'utilité de ces impôts. Et, pour faire face aux besoins, permettre à l'Etat et aux collectivités territoriales d'améliorer la situation des citoyens et de développer les services publics nécessaires sur l'ensemble du territoire, il faut sortir de la stigmatisation de la dépense publique et poser la question des recettes.

Celle-ci appelle notamment l'amélioration du pouvoir d'achat.

La FSU sera aussi particulièrement vigilante aux dispositions du projet de loi relatif à la lutte contre la fraude fiscale. Et elle attend du gouvernement un engagement résolu contre les paradis fiscaux.

Parallèlement à cette réforme, il est urgent d'engager une politique de relance économique audacieuse, permettant de préserver le tissu industriel et créer des emplois, tout en assurant la transition écologique.

Fiscalité, emploi, pouvoir d'achat, protection sociale... autant de sujets majeurs pour tous les citoyens. La FSU, avec les personnels, entend bien faire entendre leurs exigences et obtenir les changements indispensables.

Communiqué de presse FSU du 26 novembre 2013.

## CDFN des 26 et 27 novembre 2013 - Texte action

La situation économique et sociale continue de se dégrader. Les plans de licenciements se multiplient. Le chômage progresse et le pouvoir d'achat continue de stagner, voire de baisser, pour nombre de salariés. Les inégalités continuent de se creuser. Une partie de la population s'appauvrit alors que les plus riches voient leurs revenus s'accroître et que les bénéficiaires continuent d'alimenter la spéculation, loin d'être tous réinvestis. La pauvreté concerne aujourd'hui encore plus de ménages (1 sur 7 mais 1 enfant sur 5).

Dans nombre de secteurs, se développent des mobilisations de salariés contre les plans de licenciements, pour la défense de l'emploi, contre la dégradation des services publics. Ces dernières revêtent une importance particulière. Cependant on assiste à des tentatives d'exploitation et de dévoiement du mécontentement, de récupération de la colère sociale par des organisations patronales et des forces réactionnaires qui vont jusqu'à construire des « frondes » autour du prétendu « ras le bol fiscal ». Après avoir obtenu le CICE sans aucune contrepartie, après les reculs du gouvernement sur plusieurs mesures fiscales, celles-là posent de nouvelles exigences en termes d'exonération et poursuivent la stigmatisation du « coût » du travail tandis que l'imposition des ménages s'alourdit. Exploitant à bon compte la critique d'un système fiscal injuste, les forces libérales mènent campagne contre l'impôt. Et les hésitations du gouvernement, ses reculs, ses choix, son empressement à céder aux « pigeons », « poussins », aux lobbys patronaux et à d'autres groupes d'influence, sont incompréhensibles par ceux dont le travail fait pourtant la richesse du pays.

Dans ce contexte de confusion, illustré notamment par les « bonnets rouges », les manifestations unitaires appelées en Bretagne par les organisations syndicales le samedi 23 novembre ont permis de remettre en avant, dans ce contexte, les revendications des salariés, retraités, chômeurs et jeunes. Un travail s'engage maintenant pour construire des alternatives autour desquelles les salarié-e-s peuvent se mobiliser (quelle reconversion de l'industrie agro-alimentaire ? relocalisations... dans le respect des normes environnementales).

Le Président de la République et le premier ministre viennent d'annoncer une réforme fiscale. La FSU se félicite de l'ouverture de ce débat après l'avoir largement revendiqué. Elle veille à ce que ces espaces de concertation débouchent sur une toute autre redistribution des richesses permettant d'améliorer la situation des citoyens et de financer les services publics nécessaires sur l'ensemble du territoire. Une réforme doit permettre aussi une amélioration du pouvoir d'achat et une protection sociale de meilleure qualité pour tous. La FSU demandera un état de la situation et une évaluation des mesures engagées : quid du retour sur le crédit impôt recherche ? de la remise en cause du crédit impôt compétitivité emploi ? de la lutte contre la fraude fiscale ? de l'utilisation des fonds publics dans le cadre des mesures emplois et des diverses exonérations ? Elle demandera la remise en cause de tous les dispositifs fiscaux qui, offerts sans contrôle ni contrepartie, ne présentent que des effets d'aubaine. Elle s'oppose à l'augmentation des taux de la TVA qui vont encore dégrader le pouvoir d'achat du plus grand nombre.

Les mesures prises devront être justes (imposition du capital au moins à hauteur du travail, autre financement des retraites et de la protection sociale, taxation plus importante des plus hauts revenus et des revenus financiers...), progressives (réelle progressivité de l'impôt...) faire aussi la preuve de l'utilité de ces impôts (création d'emplois, services publics de qualité...). Pour peser dans ce débat fiscal, la FSU cherchera à travailler avec toutes les organisations qui le souhaitent pour faire des

propositions et à toutes les convergences avec les organisations syndicales et le mouvement social.

Parallèlement à cela, il est urgent d'engager une politique de relance économique alternative permettant de construire la transition écologique, de mettre un frein aux dépenses publiques consenties aux intérêts privés, et ayant pour finalité la création massive d'emplois et le progrès social pour tous.

### Le climat social se dégrade dans notre pays.

Des forces politiques, largement ancrées sur les mouvements d'extrême droite, cherchent à développer des idées racistes, sexistes et homophobes qu'il s'agisse de l'utilisation des immigrés comme boucs émissaires ou des actions par ceux qui s'opposent toujours au mariage pour tous. Cela laisse la porte ouverte à toutes les dérives. La FSU condamne fermement toutes les attaques à caractère raciste, doublé de sexisme, dont Madame Taubira est l'objet. Le Snuipp et plusieurs sections départementales de la FSU ont été victimes d'agressions de la part du « Printemps Français ». Ni la FSU, ni ses syndicats nationaux ne céderont devant les tentatives d'intimidation de ces ennemis des droits et de la démocratie. Notre détermination ne sera nullement entamée.

Pour autant, la FSU ne croit pas qu'une grande majorité de citoyens soit devenue raciste, sexiste, homophobe ou encore qu'elle soit acquise aux idées de l'extrême droite même si les mouvements réactionnaires cherchent à tirer profit du malaise social, une des conséquences de la crise économique et sociale. Mais le risque existe que les désillusions et la colère s'expriment par l'abstention ou, encore plus grave, par un vote pour l'extrême droite.

Suite à « l'affaire » Leonarda, les lycéens et les étudiants ont montré leur refus des expulsions de jeunes scolarisés. La FSU a soutenu et participé à ces mobilisations. En publiant une circulaire ne permettant plus d'expulsion dans le cadre des activités scolaires et en libérant le lycéen Abderazak, le gouvernement, qui craignait une réaction de la jeunesse, a montré qu'il semblait avoir pris la mesure de ce refus. Mais il reste plusieurs procédures d'expulsions en cours et la FSU, avec RESF, exige un moratoire sur toutes les expulsions. La FSU demande le retour de Leonarda et de sa famille, de Khatchik et plus largement des expulsés. Elle exige également l'ouverture d'un débat visant à la régularisation des sans-papiers. Il reste à modifier en profondeur l'ensemble de la politique migratoire du gouvernement. Le ministre de l'intérieur s'est maintes fois illustré par des propos et des actes intolérables notamment à l'égard des Roms. Cela doit cesser.

Dans ce contexte, la FSU appelle à participer aux marches organisées le 30 novembre à Paris et dans les départements.

Elle appelle à celle du 7 décembre, journée anniversaire de la marche pour l'égalité des droits.

La FSU organise avec la CGT, Solidaires, l'Unef, l'Unl, la Fidl et la Joc, le 29 janvier, une journée pour déconstruire le programme de l'extrême droite et redonner des perspectives en travaillant aux réponses à apporter à la crise sociale, économique et politique.

Les choix budgétaires du gouvernement (PLF 2014), placés sous la contrainte de l'austérité, se traduisent par un recul de l'action publique et un allègement du coût du travail par transfert de l'effort sur les ménages et salariés les plus modestes. Plutôt que de s'engager à reconduire les 15 Mds de réduction de la dépense publique, le gouvernement doit prendre des engagements pour développer le rôle des services publics et

conforter la Fonction publique.

Après la remise du rapport Pêcheur, la ministre doit ouvrir des discussions et dire sur quelles bases elle entend conduire les négociations du chantier « parcours professionnels, carrière et rémunération ». La FSU a fait connaître les orientations qui feraient conflit si elles devaient être retenues, en particulier : rupture du lien entre qualifications et classement dans la grille, développement de l'individualisation des carrières, mise en cause du rôle des CAP, recours à l'intérim, décrochage du traitement minimum d'avec le SMIC. Elle a réaffirmé l'urgence de mesures générales et immédiates pour les salaires, avec notamment une augmentation de la valeur du point d'indice.

Comme elle a réaffirmé l'urgence de travailler sur une reconstruction de la grille. Elle participera activement à ces discussions et en rendra compte.

Pour la FSU, le gel maintenu de la valeur du point d'indice est inacceptable.

Les agents de la fonction publique subissent une baisse continue de leur pouvoir d'achat.

Dans ce contexte, le « coup de pouce » à la catégorie C pour urgent qu'il soit, n'est pas à la hauteur. Il risque bien d'être « absorbé » par la seule inflation de l'année 2013. Au-delà de la faiblesse de la revalorisation, ces grilles présentent des anomalies, par exemple le maintien des quatre grades ou des passages d'échelons qui se sanctionnent par une augmentation de 1 point INM.

Par ailleurs, le gouvernement s'apprête à passer en force, malgré l'opposition de toutes les organisations syndicales sauf la CGC, sur la mise en œuvre d'un nouveau régime indemnitaire destiné à remplacer la PFR et à servir de base juridique pour le remplacement à terme de la très grande majorité des primes de la Fonction publique. Ce dernier, en plus de se fonder sur une individualisation accrue, élargit le rôle de l'indemnité jusqu'à rémunérer des éléments (l'expérience par exemple) qui reposaient jusqu'ici sur l'indiciaire.

La FSU appelle avec la CGT, CFDT, UNSA, Solidaires, CGC et CFTC à une semaine intersyndicale d'interpellation sur les salaires des agents de la FP du 9 au 13 décembre afin d'obtenir une première mesure générale et l'ouverture de négociations. Elle soulignera l'importance de poursuivre, au-delà de l'interpellation, si le gouvernement devait rester sourd plus longtemps.

Le gouvernement envisage également de renforcer par décret le pouvoir donné aux préfets de mobiliser des agents, hors de leurs services d'affectation, de manière interdépartementale, voire interrégionale, pour exercer des missions spécifiques et ponctuelles. Dans le contexte de réduction des moyens dans tous les secteurs dits « non prioritaires », la FSU est inquiète de ce levier à la main des préfets, sans que les ministères n'aient à être consultés. Il s'agit là d'une possibilité de voir les conditions de travail des personnels encore dégradées, la pression accrue et les organisations encore plus éclatées...

La FSU exige l'ouverture de discussions concernant la filière sociale et éducative par la reconnaissance des qualifications de ces personnels et l'inscription en catégorie A. La mobilisation des personnels sociaux, éducatifs, des trois versants de la fonction publique, du secteur privé et des étudiants, le jeudi 5 décembre, en marge d'un colloque à l'assemblée nationale sera une nouvelle fois l'occasion de rappeler au gouvernement ses engagements.

L'Assemblée nationale vient de voter la suppression du jour de carence dans la Fonction publique. La FSU qui s'est battue depuis 2 ans contre cette disposition injuste, s'en félicite mais reste vigilante jusqu'à la promulgation de la loi.

Le tribunal administratif de Paris a conclu à l'illégalité du « comité de suivi » de l'accord sur les non titulaires du fait qu'il est saisi de questions relevant du champ de compétence du comité technique. La FSU utilisera ce jugement qu'elle a obtenu pour être associé à tous les travaux sur les non titulaires et pour y porter ses revendications, particulièrement dans la période actuelle où les conditions d'emploi, de renouvellement des contrats, de la rémunération des contractuels sont posées. La FSU se félicite de l'ouverture après bien des retards de la concertation sur la loi d'adaptation de la société au vieillissement. Elle portera son exigence de service public, ses revendications d'un financement solidaire dans le cadre de la Sécurité Sociale, de personnels suffisamment nombreux, formés et qualifiés.

L'Assemblée nationale vient d'adopter le projet de loi de réforme des retraites rejeté par le Sénat. Le texte que le Parlement s'apprête à voter enterre l'espoir de la retraite à 60 ans et prolonge des injustices des précédentes réformes notamment par les hausses de cotisations pour les salariés, l'aggravation de la situation des femmes et la mise à contribution des retraités. L'intervention syndicale a conduit l'Assemblée à exiger du gouvernement plusieurs rapports portant notamment sur la décote et sur la prise en compte des années d'études.

Pour la FSU, le dossier n'est pas clos. L'intervention syndicale sur ce dossier doit donc se poursuivre. En ce sens, elle a participé au rassemblement du 26 novembre devant l'Assemblée nationale.

Dans un contexte de reprise des échanges interprofessionnels, la SFRN-FSU poursuivra ses contacts avec les UCR et la FGR-FP pour construire des initiatives les plus unitaires possibles sur le pouvoir d'achat des retraités et le projet de loi sur la perte d'autonomie.

### Education

Les conditions de travail et d'emploi des personnels restent difficiles. La « priorité au primaire » doit se décliner en mesures concrètes et il faut maintenant traiter les questions du second degré.

Beaucoup de sujets ouverts depuis des mois restent sans réponse claire du ministère, qui attend que les différentes instances et groupes de travail aient fait leurs recommandations : CSP, chantiers métiers, assises de l'éducation prioritaire...

Il est donc de la responsabilité de la FSU d'intervenir dans chacun de ces cadres de discussion pour y porter son projet éducatif et peser pour que soient rapidement prises toutes mesures pour enclencher une transformation du système éducatif permettant de réduire les inégalités, assurer la réussite de tous les élèves et améliorer les conditions d'exercice des métiers et les conditions de travail.

Le conseil supérieur des programmes est maintenant installé. La FSU lui portera ses propositions et exigences en termes de contenus ambitieux et mobilisateurs. Avec ses syndicats nationaux, elle y associera les personnels. Elle fera de même au niveau du Conseil Education Economie en réaffirmant le rôle irremplaçable du service public d'éducation et de formation. Des chantiers viennent de s'ouvrir sur les métiers des personnels. Pour la FSU, une réflexion sur les métiers est indispensable car des évolutions sont nécessaires pour l'amélioration des conditions d'exercice des personnels, élément décisif dans la réussite scolaire de tous les jeunes. Des mesures concrètes sont attendues. Il s'agit notamment de reconnaître le « travail invisible » fait par les personnels : relation avec les parents, concertation, préparation de cours, de classe et évaluations, travail en équipe. Il faut des mesures et des moyens pour reconnaître l'engagement professionnel des personnels dans la mise en œuvre du service public d'éducation, l'accompagnement des élèves et l'administration du système éducatif après les suppressions de postes. L'enjeu est bien l'amélioration des conditions de travail des personnels. Pour cela, les questions de formation,

de temps, d'effectifs, de pratiques professionnelles, de statut, de salaire, de régimes indemnitaires... doivent aussi être résolues notamment par l'implantation de moyens nécessaires et par des mesures salariales ambitieuses.

En ce qui concerne l'éducation prioritaire, les Assises académiques ou inter-académiques de l'éducation prioritaire s'organisent mais si les personnels ont pu échanger et émettre des propositions dans leurs établissements, ils n'ont pas souvent pu exercer un droit de regard sur les synthèses des débats élaborées par l'administration locale. Or, leurs propositions doivent être entendues. La FSU, qui a proposé une enquête aux personnels, la rendra publique le 11 décembre.

Les discussions avec le ministère devront permettre de répondre aux demandes : diminution des effectifs permettant d'autres pratiques pédagogiques, temps libéré pour le travail en équipe éducatif et pluri-professionnel, évolution de la carte de l'éducation prioritaire fondée sur des critères clairs croisant données sociales et scolaires, suppression du dispositif Eclair... Les mesures actuelles proposées par le ministère ne répondent pas aux attentes et besoins exprimés par les personnels. La FSU demande que les mesures d'amélioration des conditions d'exercice, pour l'ensemble dans l'éducation prioritaire, 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré, se fassent à la même hauteur selon le même calendrier. La FSU exige un élargissement de la carte de l'éducation prioritaire, et pas son resserrement sur une poignée d'établissements, mesure qui serait injuste pour nombre d'établissements privés de moyens, et qui en outre engendrerait le risque de voir les établissements labellisés constituer une école « à part » (avec force déréglémentations, à l'instar des ECLAIR), ce que refuse la FSU. Et des moyens nouveaux devront être débloqués dans le cadre d'une programmation. Réaffirmer le retour à une carte scolaire repensée qui garantisse une mixité sociale est aussi une nécessité.

Les répercussions des réformes sur les conditions de travail des personnels ont été mises au grand jour, notamment, par les difficultés exprimées par les enseignants de la série technologique industrielle. Les CHSCT au niveau ministériel et académique sont les lieux institutionnels susceptibles de les faire reconnaître et de proposer des pistes de solutions.

Dans l'enseignement professionnel, la réforme mise en place par ses multiples transformations imposées aux personnels engendrent jour après jour souffrance au travail. Aujourd'hui, la désorganisation des enseignements et la détérioration du climat scolaire sont avérées. Les pressions sur les personnels pour afficher une meilleure réussite des élèves sont devenues monnaie courante avec la généralisation du contrôle en cours de formation. Ceci est encore trop peu reconnu par l'institution. Il y a urgence à ce que les CHSCT se saisissent de ses questions.

Les représentants FSU dans les CHSCT sont à l'initiative de ce travail. La fédération cherche à impliquer l'ensemble des personnels cherchant des solutions permettant de retrouver des conditions de travail satisfaisantes et de redonner du sens à leur mission.

Un an après ses premières annonces permettant « d'améliorer » la réforme de la voie pro, le ministre a enfin ouvert des discussions sur les modalités de certification et sur les périodes de formation en milieu professionnel. Pour le SNUEP et la FSU ses discussions doivent rapidement déboucher sur des propositions concrètes permettant d'améliorer l'organisation des LP, la réussite des lycéen-es professionnel-les et les conditions de travail des personnes.

La FSU dénonce la généralisation de l'évaluation par contrôle en cours de formation ou évaluation en cours d'année. Elle rappelle son attachement au caractère national des diplômes et que seules des épreuves ponctuelles anonymes et nationales peuvent garan-

tir la valeur de l'ensemble des diplômes.

Elle rappelle la nécessité d'une réelle remise à plat de la réforme de la voie pro dans le cadre de l'ouverture future du chantier sur les lycées.

Concernant la formation, les premières élections du conseil d'école de l'ESPE se déroulent dans de mauvaises conditions, selon des modalités qui vont à l'encontre des principes de représentativité (diverses interprétations des textes, parité problématique dans un corps enseignant féminisé, exclusion des étudiants M2 MEEF des listes électorales dans certaines académies). La préparation des statuts se fait la plupart du temps sans l'implication des personnels.

Le comité de suivi des ESPE va se mettre en place. La FSU, qui recueille de nombreux témoignages de formateurs et d'étudiants, y portera leurs exigences. La FSU continue de dénoncer les conditions de formation initiale et continue des enseignants et CPE liés au manque de cadrage national et à l'insuffisance criante des moyens. Elle portera également ses revendications pour une amélioration de l'ensemble du cursus de formation. La FSU met en place sur son site un observatoire de la formation des enseignants pour rendre publique la réalité de la mise en œuvre de la réforme.

Pour la FSU, l'orientation doit être pensée comme un levier d'ouverture des possibles de démocratisation d'accès aux savoirs et aux qualifications, de lutte contre les inégalités tant dans le système scolaire que dans la vie professionnelle. Mais il est hors de question de fondre ces deux champs avec des personnels indifférenciés.

La FSU continue de porter l'exigence d'un service public de l'orientation scolaire placé sous la seule responsabilité de l'Etat. Elle conteste tout ce qui, dans le cadre de la mise en place du SRPO, tente d'organiser une "compétence partagée", que le projet de loi de décentralisation avait pourtant écarté et qui conduirait à une simple mise en commun d'outils et de structures niant les compétences et les spécificités des différents acteurs.

L'actuelle réforme des rythmes scolaires mise en place actuellement dans le premier degré suscite l'exaspération dans beaucoup d'écoles. Elle agit comme le révélateur d'une dégradation des conditions de travail et d'un malaise profond de la profession. Cela appelle une amélioration des conditions de scolarisation des élèves et de travail des personnels avec un budget à la hauteur des besoins.

Imposée aux personnels (enseignants, personnels territoriaux et de l'animation) sans les moyens nécessaires, elle ne garantit ni la réussite des élèves, ni des temps périscolaires de qualité pour tous et partout. Elle morcèle trop souvent les temps et l'activité de l'élève et de l'enfant, comme celles des personnels. Dès maintenant, la réforme doit être suspendue et des discussions doivent s'ouvrir immédiatement pour une autre réforme réellement concertée des rythmes scolaires garantissant notamment l'égalité et la gratuité sur l'ensemble du territoire.

C'est pour porter l'ensemble de ces revendications que les syndicats de la FSU (SNUIPP, SNUclias et EPA) appellent à la journée de grève du 5 décembre. La FSU soutient l'action de ses syndicats et des personnels concernés.

Elle organisera avant les vacances d'hiver, une journée nationale de réflexion sur l'ensemble des questions éducatives. Journée d'étape pour faire le point sur les différents chantiers en cours, sur la mise en œuvre de la loi de refondation de l'Ecole, dans le but d'affiner ses propositions, d'intervenir auprès du Ministère, en associant les personnels au projet éducatif qu'elle porte.

## Enseignement supérieur

Depuis la rentrée universitaire, il ne se passe pas un jour sans qu'une nouvelle annonce n'indique les difficultés budgétaires d'une université. Dernière en date, l'Université de Versailles Saint-Quentin n'échappe à la situation de cessation de paiement que par l'octroi d'un prêt remboursable, quand la situation de l'université le permettra. Le SNESUP-FSU, le 12 novembre, avec la participation du SNASUB-FSU et du SNCS-FSU, a mis en évidence les conséquences concrètes de l'austérité : des postes sont gelés, de multiples pressions sont exercées pour faire effectuer gratuitement des heures complémentaires, des enseignements sont mutualisés en dépit du bon sens pédagogique, etc. Les étudiants en sont les premières victimes.

Dans ce contexte, la nouvelle version du projet de décret statutaire, qui sans intégrer les gardes fous gagnés en 2009, maintiendrait la modulation de service dans des termes quasiment inchangés par rapport au décret d'avril 2009, montre l'acharnement du MESR à laisser la possibilité de services modulés à la hausse comme variable d'ajustement permettant de faire face aux déficits des universités.

La FSU demande que le budget de l'ESR, actuellement en débat au parlement réponde au besoin de formation et de recherche, qu'il traduise la priorité qu'il convient de lui assigner, et que le décret statutaire des EC permette de réels progrès en termes de conditions de recrutement, de travail et de carrière des enseignants-chercheurs.

## Justice

CEF - Les multiples dysfonctionnements et situations de violence inhérents à la prise en charge en vase clos des mineurs et à leur relégation, obligent à questionner les règles de fonctionnement des CEF et la qualification des professionnels qui y travaillent. Pour autant, l'idéologie sous tendue par la création de ces structures et ce qu'elles induisent du point de vue d'une modélisation du placement des mineurs, impose de remettre en cause le bien fondé de leur existence.

## Agriculture

Le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ressemble à ce stade à une « coquille vide » au regard de l'ambition affichée notamment de la concertation lancée par le ministre.

L'actualité récente dans l'agroalimentaire (notamment en Bretagne) montre que cette compétitivité est inefficace pour le revenu et l'emploi et qu'elle provoque des dégâts économiques, sociaux et environnementaux considérables. Elle va à l'encontre de la volonté du « produire autrement » et de la déclaration de plusieurs spécialistes qui ont rappelé la nécessité de préférer la notion de durabilité ou de viabilité à celle de compétitivité.

Dans l'Enseignement agricole, ce projet manque singulièrement de souffle pour donner une nouvelle et indispensable impulsion à l'agriculture et à l'enseignement agricole public. Le projet de Loi ne comporte aucune disposition législative contraignante répondant à la nécessité de réorienter les projets de nombre de nos exploitations agricoles ou ateliers technologiques, alors même qu'il s'agit là d'un vecteur fondamental de la transition écologique. Aucune mesure d'ordre financier n'est prévue pour accompagner les exploitations agricoles dans les évolutions proposées.

Pour faire face aux situations d'échec, la FSU revendique une véritable acquisition progressive des diplômes, là où le projet de loi ne propose qu'un diplôme au rabais et ne remet pas en cause la réforme de la voie professionnelle. Et pour renforcer la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, elle considère que l'accent doit être mis sur les conditions d'accès et de réussite des bacheliers de la voie professionnelle aux BTS. Des questions restent encore entières pour l'enseigne-

ment supérieur comme celle de l'utilité de créer un institut agronomique et vétérinaire ou celle de la formation des enseignants des établissements agricoles. Cela ne peut pas être déconnecté des pratiques de l'éducation nationale.

## Environnement

La FSU ne peut se satisfaire de l'écran de fumée que la combustion des portiques de télépéage jette devant la réalité des revendications sociales.

La FSU reste favorable à une fiscalité écologique. Mais elle souligne le coût exorbitant du partenariat public privé concernant ce télépéage. Quid des crédits d'investissements de l'AFITF (Agence de financement des infrastructures de transport en France) ? Quid du manque de recette lié à cette suppression après tant de report de l'écotaxe ? Si la FSU reste favorable à une Agence Française de la Biodiversité, elle s'oppose à cette construction arbitraire par différents lobbys et qui laisse de côté les premiers opérateurs de ce domaine.

La FSU rappelle la nécessité de la création d'un corps commun pour l'ensemble des agents du champ d'une telle agence. Plus que jamais la création du corps A de l'environnement s'avère indispensable.

## Culture

La FSU se félicite de la mobilisation exceptionnelle qui a rassemblé à Paris, à l'appel de l'intersyndicale (SNAC-FSU, SGPA-CGT, SUD-Culture Solidaires, CNT CCS), ce 19 novembre, près d'un millier d'archéologues, contre les dérives du système de concurrence mis en place il y a 10 ans pour l'archéologie préventive, qui menace toute la discipline et induit un dumping social et scientifique inadmissible.

La FSU soutient la revendication des personnels de l'archéologie et milite résolument pour que l'archéologie préventive redevienne entièrement un secteur de service public, qui soit totalement sorti du champ de la mise en concurrence commerciale (avec maîtrise d'ouvrage de l'État).

Elle revendique la titularisation des agents de l'INRAP, actuellement contractuels de droit public.

Elle demande le renforcement des effectifs des Services régionaux de l'archéologie (en DRAC)

Elle exige que la question du financement soit ré-ouverte afin de trouver une solution pérenne

Elle demande qu'un véritable pôle public, pour l'archéologie soit créé pour le développement de la discipline (Ministère de la Culture (INRAP/SRA) – CNRS – Université – Collectivités Territoriales)

## Situation internationale

Le collectif national pour une paix juste et durable entre israéliens et palestiniens, auquel la FSU participe, demande une intervention d'urgence du gouvernement français pour faire pression sur le gouvernement israélien afin qu'il retire le Plan Prager. Celui-ci envisage le déplacement forcé de plus de 70 000 Bédouins palestiniens, originaires de la région, citoyens d'Israël, hors de leurs terres du désert du Naqab (Néguev) au Sud d'Israël.

Dans ce contexte, seul un projet de société donnant sens aux valeurs démocratiques, porteur de perspectives, de progrès pour tous peut redonner confiance. C'est le sens des alternatives que porte la FSU : elle entend, avec d'autres organisations syndicales faire pression sur le gouvernement pour lui imposer un changement de cap en faveur de la population.

La situation de l'emploi est particulièrement préoccupante. Le chômage continue de progresser, particulièrement celui des jeunes et des femmes. La FSU, comme les années précédentes, soutient et appelle à la manifestation nationale le 7 décembre organisée par les organisations de chômeurs MNCP/APEIS/AC/Comité sans emploi CGT.

Le mouvement syndical est aujourd'hui affaibli par ses divisions et ne parvient pas suffisamment à faire entendre les mécontentements et revendications.

Le travail sur le syndicalisme engagé par la FSU, avec toutes les organisations syndicales qui le souhaitent, et qui partagent ses objectifs de transformation sociale prend dans ce cadre toute son importance. Le bilan des initiatives départementales en cours, et la concrétisation des chantiers déjà engagés au niveau national doivent nous permettre d'aller plus loin. Cela contribue aussi à construire les alternatives que les salariés, les personnels attendent. Un point sera fait sur ce sujet au prochain Cdfn.

La FSU a régulièrement invité l'ensemble des organisations syndicales à dialoguer. Elle participe, avec d'autres organisations, à des mobilisations et initiatives, pour permettre aux salariés d'exprimer leurs revendications et peser sur le gouvernement (retraites, fonction publique, lutte contre le racisme et l'extrême droite...). Ces mobilisations sont encore difficiles.

La FSU se félicite de la réunion syndicale interprofessionnelle du lundi 25 novembre qui a permis, dans un contexte social difficile, de remettre autour de la table CGT, CFDT, Solidaires, Unsa, CFTC et FSU. Cette première rencontre a débouché sur un engagement à travailler ensemble sur 4 thématiques (emploi, fiscalité, pouvoir d'achat et plan d'investissement proposé par la CES). La FSU cherchera à partir de ce travail, à permettre le rassemblement des salariés pour peser sur les choix du gouvernement. Le mouvement syndical doit être en capacité d'offrir aux salariés les éléments d'une mobilisation interprofessionnelle d'ampleur permettant de stopper les régressions en cours et de développer des propositions de ruptures avec les politiques d'austérité.

#### Annexe : SNUCLIAS/SNUACTE

Le SNUCLIAS-FSU et le SNUACTE-FSU ont déclaré lors du CDFN de septembre 2012 leur volonté commune d'opérer le rapprochement puis la fusion de leurs 2 syndicats. Depuis cette

date de nombreuses réunions se sont tenues. Des difficultés essentiellement juridiques, en particulier celles concernant les nouvelles règles de représentativité issues des accords dits « de BERCY », ne permettent pas, raisonnablement, de réaliser cet objectif dans les délais qui avaient été auparavant imaginés et qui auraient permis d'aborder les échéances à venir dans un cadre unifié.

Néanmoins, forts de leur engagement passé, conscients de leurs responsabilités dans le cadre des mandats de la fédération issus du congrès de Poitiers, en particulier de gagner la représentativité de la FSU dans le versant territorial de la Fonction Publique, le SNUCLIAS-FSU et le SNUACTE-FSU s'engagent à réaliser cette fusion au plus tard à la fin de l'année 2015 pour créer un syndicat des agents territoriaux dans la FSU. Dans l'attente, ils décident d'unir leurs forces, avec tous les syndicats de la fédération concernés, pour réussir les élections professionnelles du 4 décembre 2014, dans le cadre du groupe fédéral élections FPT mais aussi en alliant leurs forces autant que faire ce peut. Pour cela ils se donneront les moyens nécessaires pour aider leurs structures et équipes syndicales à déposer le plus grand nombre de listes possible dans les Comités Techniques des collectivités locales et de leurs établissements publics.

Dans l'attente ils s'engagent à respecter leurs champs de syndicalisation respectifs dans le cadre des statuts de la Fédération Syndicale Unitaire.

#### Vote dissocié

#### Droits et Libertés

La FSU condamne l'intervention des forces de l'ordre au sein de l'université Lyon 2 ainsi que la répression du mouvement social étudiant mobilisé contre la loi Fioraso. Nous demandons l'arrêt des poursuites envers les six militants désormais relâchés et affirmons notre solidarité avec eux.

## Votes du CDFN des 26 et 27 novembre 2013

1) Rapport d'activité Centre de formation  
75 pour, 0 contre, 4 abst, 0 NPPV adopté

2) Rapport financier Centre de formation  
74 pour, 0 contre, 5 abst, 0 NPPV adopté

3) Motion action Emancipation  
6 pour, 68 contre, 4 abst, 28 NPPV refusée

4) Motion Métiers de l'Education Emancipation  
6 pour, 71 contre, 2 abst, 27 NPPV refusée

5) Motion précarité Emancipation  
8 pour, 62 contre, 1 abst, 35 NPPV refusée

6) Motion « décret de 1950 » FU  
6 pour, 78 contre, 0 abst, 22 NPPV refusée

7) Motion décret Peillon FU  
11 pour, 62 contre, 3 abst, 30 NPPV refusée

8) Texte action amendement URIS retraites  
7 pour, 85 contre, 4 abst, 10 NPPV refusé

9) Texte action amendement URIS métiers  
5 pour, 60 contre, 7 abst, 34 NPPV refusé

10) Texte action amendement Emancipation sans papiers  
9 pour, 60 pour, 3 abst, 34 NPPV refusé

11) Texte action amendement Emancipation « grève du 5 »  
9 pour, 63 contre, 4 abst, 30 NPPV refusé

12) Texte action dissociation passage « sanctions université Lyon »  
106 pour, 0 contre, 0 abst, 0 NPPV adopté

12) Texte action (le reste du texte)  
91 pour, 13 contre, 0 abst, 4 NPPV adopté

# Contre les violences faites aux femmes : agir au quotidien

Comme chaque année, la FSU appelle à manifester lors de la Journée internationale contre les violences faites aux femmes du 25 Novembre. À Paris, la manifestation est le 23 novembre, la FSU appelle également à rejoindre les actions et cortèges qui auront lieu partout en France à cette occasion sur cette période.

Les femmes principales victimes de la crise et des conflits.

La crise économique a un impact spécifique sur les femmes, sur leurs emplois comme sur les services publics, dont elles sont les principales usagères, et ce d'autant plus que leur pays est soumis à des plans d'austérité drastiques. Dans ce contexte, il est essentiel de construire et soutenir partout où cela est possible des résistances et des solidarités internationales comme cela se fait à travers la Marche Mondiale des femmes notamment.

Dans les pays touchés par des conflits armés, les femmes sont victimes de viols massifs utilisés comme armes de guerre.

Les femmes subissent aussi un retour en force de l'ordre moral et de valeurs qu'on aurait pu croire dépassées. Ce sont les mêmes résistances patriarcales qui s'expriment dans le refus du mariage et de la parentalité pour toutes et tous, et, pour prendre des exemples récents, dans les réactions hostiles au dispositif

« ABCD égalité », destiné à lutter contre les stéréotypes à l'école primaire.

Si les luttes féministes ont permis des avancées significatives, des différences de salaires et de progression de carrière perdurent, avec leurs conséquences lourdes sur les retraites des femmes. La FSU poursuit son combat syndical pour atteindre l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. C'est en ce sens qu'elle a signé le protocole Femmes/Hommes dans la Fonction publique où les inégalités sont aussi une réalité.

Les femmes subissent toujours des violences au quotidien : violences verbales, violences physiques, violences psychologiques et violences conjugales, agressions sexuelles, viols, sans compter le sexisme ordinaire relayé par les médias notamment.

Partout dans le monde, violences et inégalités ont leur source dans le système de domination masculine, même si sa concrétisation dans le quotidien peut varier selon les cultures. En filigrane, on retrouve partout des femmes infériorisées, cantonnées à la sphère domestique - ou

majoritairement en charge de celle-ci -, en même temps que leur pré-tendue disponibilité sexuelle dont les publicitaires se servent en permanence, provoque un sentiment d'impunité de la part des auteurs de harcèlement sexuel ou de viols.

Il s'agit donc bien de lutter contre les stéréotypes, responsables des assignations de genre, car c'est d'abord dans les consciences que l'égalité doit devenir réelle.

Et la FSU milite aussi pour une loi cadre contre les violences faites aux femmes.

La FSU s'est engagée dans des campagnes en faveur de l'abolition de la prostitution. La prostitution est une violence subie majoritairement par des femmes, qui a souvent des causes économiques, et son abolition passe aussi par l'éducation. Ceci passe par des politiques publiques de développement de dispositifs d'accueil et de suivi, la suppression du délit de racolage pour les prostitué-es instaurée par le gouvernement Sarkozy, l'accès aux droits sociaux, une politique réelle d'insertion sur le marché du travail pour les personnes prostituées qui veulent sortir de la prostitution, le développement des moyens dans la lutte contre la traite des femmes et le proxénétisme.

La FSU revendique, afin de combattre le sexisme, une éducation prenant en compte les résultats scientifiques issus des études sur le genre et son inscription dans les contenus et programmes d'enseignement, de la maternelle à l'université. Elle promeut une éducation à l'égalité et à la diversité dès le plus jeune âge, qui intègrerait une éducation à la vie sexuelle et affective tout au long de la scolarité. Cette éducation à la sexualité doit aussi concerner la relation affective, le désir, le respect entre partenaires, la lutte contre l'homophobie, la lesbophobie, la biphobie, la transphobie.

La lutte contre les violences passe par celles pour plus d'égalité !

C'est par la lutte pour une société plus juste, contre les inégalités et la précarité, que nous ferons avancer les droits des femmes et reculer les violences qui leur sont faites.

La FSU appelle à manifester pour la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes à Paris le 23 novembre 2013 (Montparnasse à 14h30).

Communiqué de presse FSU du 18 novembre 2013

## Des premières élections dans les ESPE à l'encontre des principes de représentativité

Après avoir été créées dans l'urgence au 1er septembre, les statuts de chaque ESPE ont été écrits par le recteur avec un petit comité dont sont très souvent exclus les personnels de l'ESPE.

Les élections du conseil d'école de l'ESPE se déroulent actuellement dans de très mauvaises conditions, véritable déni de démocratie.

Les listes électorales ont été constituées souvent dans la plus grande opacité et sur des critères fluctuants selon les universités. Certains formateurs des ESPE se sont vus refuser le statut d'électeur ! Certains ESPE prennent en compte les services de cette année et d'autres ceux de l'année dernière.

Les étudiant(e)s inscrit(e)s en M2 MEEF (master Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation) peuvent voter dans certains ESPE (ex. à Bordeaux), mais sont exclu(e)s des listes ailleurs (ex. à Rennes).

Les dates d'élections choisies souvent à la hâte laissent peu de temps entre le moment de l'annonce des listes électorales et le dépôt des listes pour une information auprès des étudiant(e)s.

Les élections se déroulant souvent les jours où les étudiant(e)s ne sont pas en formation, et sans possibilité de procuration, ni vote par correspondance on peut s'attendre à une très faible participation.

La fausse bonne idée de mettre en place une parité par collège, sans tenir compte de la réalité d'un corps enseignant féminisé dans les ESPE conduit, faute de personnels masculins, à établir des listes incomplètes.

De plus certains collèges sont sous-représentés. En effet les MCF, les PRAG, PRCE ou Biatss ont deux élus autant que les professeurs d'université dix fois moins nombreux.

La FSU veille à l'organisation et au déroulement de ces élections et déposera des recours en cas de dysfonctionnements.

Elle considère cette année comme transitoire et demande la remise à plat des modalités d'élection dans les ESPE pour assurer une représentativité incontestable des personnels.

Communiqué de presse FSU du 15 novembre 2013



## Impôts : après le temps des crises, c'est l'heure des choix

LE CERCLE. par Bernadette Groison - Le constat d'une situation sociale dégradée et explosive est maintenant une triste évidence. Le gouvernement doit réagir et appliquer une politique qui redonne confiance aux citoyens.

Si beaucoup de citoyens sont aujourd'hui désespérés et découragés, je ne crois pas qu'une grande majorité d'entre eux soit devenue sectaire, voire raciste, ou encore qu'elle soit acquise aux idées de l'extrême droite. Malheureusement, il me semble que les mouvements réactionnaires cherchent à profiter des conséquences de la crise économique et sociale. Le risque que ce ras le bol s'exprime ainsi est bien réel.

C'est pourquoi je crois qu'il y a urgence. Urgence car il faut que le gouvernement entende. Il faut qu'il réponde aux salariés, du public comme du privé, aux jeunes, aux chômeurs, aux retraités, à tous ceux qui attendent, dans leur vie quotidienne, les changements promis. Ces personnes souffrent depuis trop longtemps du chômage, de la multiplication des plans de licenciements, de la précarité, de conditions de travail dégradées, d'un pouvoir d'achat en baisse.

Toutes les dernières enquêtes montrent que l'emploi, les salaires ; la protection sociale sont les préoccupations majeures des Français. Et je pense que le gouvernement doit y répondre de façon concrète.

C'est donc l'heure des choix.

Car il me semble que ce n'est pas la crise pour tout le monde. Et parmi la multiplication des revendications, certaines sont plus urgentes que d'autres, des colères plus justifiées que d'autres aussi.

Tous les indicateurs montrent que les politiques conduites par la droite ont creusé les écarts. Une partie de la population s'appauvrit alors que d'autres voient leurs revenus accrus. Et de plus les bénéficiaires sont loin d'être tous réinvestis.

En effet, je pense que certains, s'ils ont de forts moyens de pression sur le gouvernement, ne sont pas en réelles difficultés.

Or, les hésitations du gouvernement, ses reculs, ses choix, sa facilité à répondre aux « pigeons », « dindons », « patrons » et autres groupes d'influence sont incompréhensibles par ceux dont le travail fait pourtant aussi la richesse du pays.

Selon moi, l'heure n'est pas à opposer les uns aux autres, ni à nier le rôle des entreprises. Cependant, je crois que l'effort n'est pas partagé et ce constat est lui aussi bien réel.

Alors quid du retour sur le crédit impôt recherche ?

Quid de la remise en cause du crédit impôt compétitivité emploi ?

Quid d'un réel partage des richesses pour mettre à bas cet « ennemi » de la finance ?

Quid de la lutte contre la fraude fiscale ?

Il me semble important que le gouvernement avance sur ces sujets.

De plus, je pense fermement que le débat sur la fiscalité doit permettre d'engager une réforme fiscale redistributrice de richesses.

Cette réforme je la vois juste. Selon moi, elle doit être progressive et faire aussi la preuve de l'utilité de ces impôts : création d'emplois, services publics de qualité, protection sociale améliorée,

Il est urgent d'engager une politique de relance économique, permettant de construire la transition écologique, luttant contre les dépenses publiques consenties à des intérêts privés, permettant le progrès social pour tous. Gageons qu'elle sera soutenue par la population...

Face au doute, à la défiance, à la désespérance, je crois fermement qu'il faut opposer un vrai projet de société. Ce projet doit donner du sens aux valeurs démocratiques, il doit être porteur de perspectives, de progrès pour tous. C'est à ce prix que l'on redonnera confiance aux citoyens.

A mon sens, le gouvernement doit donner ce cap et le tenir en s'appuyant sur le mouvement syndical et social.

J'attends des gestes forts de sa part. Ils redonneraient espoir et permettraient un rassemblement nécessaire pour préparer l'avenir.

Les Echos, le 27 novembre 2013

<http://lecercle.lesechos.fr/politique/vie-politique/221185386/impots-apres-temps-crises-c-est-heure-choix>

## CTPM Education du 27 novembre - Déclaration FSU

Saisi par la FSU, le TA de Paris vient d'enjoindre au ministre de mettre fin au fonctionnement du comité de suivi de l'accord du 31 mars 2011, dans la mesure où les questions abordées relèvent de la compétence du CTM.

Confortée par ce jugement, la FSU renouvelle sa demande que soient abordées sans délai au sein d'un groupe de travail constitué conformément à la composition du CTM, toutes les questions relatives aux contrats, à leur durée et à leur renouvellement, à la rémunération des agents non titulaires, au respect et à l'amélioration de leurs droits sociaux. Elle note d'ailleurs, que comme elle l'a demandé, l'organisation des discussions sur les métiers permettra d'aborder la situation des personnels contractuels.

La FSU interviendra dans chacun des cadres de discussion pour y porter son projet éducatif et peser pour que soit rapidement prises toutes mesures à même d'enclencher une transformation du système éducatif permettant de réduire les inégalités, d'assurer la réussite de tous les élèves, et d'améliorer les conditions d'exercice des métiers et les conditions de travail.

Elle tient à souligner que la prise en compte des besoins des personnels, notamment de ceux exerçant en éducation prioritaire ne peut se faire par redéploiement. Cela entraînerait immédiatement la dégradation des conditions de service et de rémunération des professeurs exerçant dans les formations post-bac. Cela pourrait peser sur les carrières de tous. Il est d'autant plus indispensable de dégager des moyens financiers



pour le « chantier métiers » que le besoin de revalorisation de nos métiers, comme les attentes, sont forts.

A cet égard, la préconisation du rapport IGA, IGAS, IGF de supprimer l'ASA et la NBI ville nous alerte. Ces dispositifs sont des facteurs de stabilisation des personnels dans les établissements sensibles et ils doivent au minimum être maintenus. La FSU attend du MEN qu'il fasse valoir l'intérêt de ces établissements et de leurs élèves.

Enfin, la réduction du budget de l'action sociale interministérielle, la suppression envisagée de l'AIP et celle de la dernière tranche du CESU sont d'autant plus préoccupantes qu'elles vont affecter fortement les plus jeunes personnels de notre ministère, alors que l'action sociale y est déjà particulièrement réduite.

Cette réunion du CTM est aussi pour nous l'occasion de souligner toute l'importance que nous accordons aux travaux du CHS-CT, particulièrement sur la situation de nos collègues de STI. Les travaux en cours montrent que la culture de la santé et de la sécurité au travail est encore trop peu partagée, et entre en contradiction avec les conditions de travail effectives et les logiques de management qui ont encore cours et que certains voudraient renforcer.

La FSU apporte son soutien à la grève du 5 décembre appelée dans le premier degré par le SNUipp, qui va s'exprimer plus précisément sur les revendications qu'il défend.

## **CSFPE - Compte-rendu FSU, réunion du 6 novembre**

A l'ordre du jour

1. Révision du décret liste des établissements publics dérogatoires.
2. Révision de la grille de catégorie C et conséquences sur le bas de la grille de catégorie B, sur les carrières ;
3. Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la FPE : RIFEEP.

### **1<sup>er</sup> point : Révision du décret liste des EPA**

Le gouvernement présente un projet de décret limité à un toilettage et assure que le travail de fond sera poursuivi. Amendement de la CGT, proposant de retirer de la liste 7 établissements du ministère de la culture. Un tel retrait est présenté comme faisant accord de l'ensemble des OS du ministère. Avis défavorable du gouvernement, en raison d'un travail engagé en plusieurs temps.

Vote Pour : 13 (CGT 3, FSU 4, CGC 1, UNSA 3 et Solidaires 2)  
Abstention 4 (CFDT 3, CFTC1) Contre 4 (FO)

### **2<sup>ème</sup> point : réforme de la grille de catégorie C et mesures qui en découlent pour la catégorie B.**

Vœu de FO pour une négociation à La Poste et France Télécom. Pour toutes les OS sauf la CGT en abstention.

2<sup>ème</sup> vœu de FO sur un point retraite pour les agents d'encadrement de la Poste.

Pour FO et CGC Abstention : autres.

Le vœu est repoussé (pour mémoire, la majorité s'apprécie par rapport aux présents ayant voix délibérative).

Solidaires a déposé des amendements « techniques » afin d'éviter la perte d'ancienneté dans le reclassement en cas de promotion de l'échelle 5 à l'échelle 6. Ces amendements vont du plus exigeant à l'amendement de repli. Avis défavorable de l'administration.

Amendements adoptés : Pour 11 (FSU, Solidaires, CGC, FO)  
Abstention 10 (CGT, CFDT, UNSA, CFTC)

Amendement technique de la CFDT : une durée d'échelon ramenée de 3 à 2 ans en B. Repris par l'administration.

Date d'entrée en vigueur.

La ministre renonce à une entrée en vigueur en décembre 2013, toutes les OS ayant alerté sur le risque de priver une partie des personnels concernés du versement de la GIPA (ou d'en réduire le montant). Les personnels paieraient leur « revalorisation ». Mais le projet de décret qui nous est soumis

ne comporte aucune date d'entrée en vigueur. La ministre s'engage oralement à ce que ce soit au 1<sup>er</sup> février 2014, l'indemnité différentielle sera versée à ceux dont le traitement brut se trouvera en dessous du SMIC dès le 1<sup>er</sup> janvier. Elle explique le recul de la date d'entrée en vigueur de la nouvelle grille (tous les documents antérieurs indiquaient le 1<sup>er</sup> janvier) par un engagement qu'elle a pris pour les collectivités locales en difficultés financières.

### **➤ Intervention de la FSU**

Cette revalorisation de la catégorie C a été soumise à la concertation dans le cadre de l'agenda social. La FSU a accepté de discuter ce coup de pouce aux bas salaires tout en demandant des mesures générales sur les salaires et que soit revu dans la foulée l'ensemble de la grille (A, B et C).

Le rapport annuel fait état de la situation salariale des agents de catégorie C en 2011 : ils sont sur représentés parmi les bénéficiaires de la GIPA 2012, et bien plus nombreux que précédemment à avoir vu diminuer leur pouvoir d'achat sur 4 années.

Le bilan des années 2012 et 2013 devrait être encore plus lourd. Le gel du point d'indice a créé une situation d'urgence parmi les personnels de la catégorie C, fortement pénalisés par cette politique.

Les revalorisations obligatoires du minimum de traitement pour le porter au niveau du SMIC, utiles pour 20% des agents, ont encore tassé la grille, réduit les progressions de carrière. La réponse proposée par cette nouvelle grille est particulièrement décevante ; elle ne compense même pas les pertes de pouvoir d'achat accumulées ces dernières années. Elle aura juste pour effet de porter le bas de la grille hors d'eau du SMIC pour deux ans.

Déception et amertume, quand le texte présenté aujourd'hui ne prévoit aucune date d'application. L'intervention syndicale a mis en échec la tentative lamentable d'une proposition d'application avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014, qui aurait privé certains agents de la GIPA, ou réduit le montant qui leur est dû. Vous indiquez aujourd'hui vouloir une application au 1<sup>er</sup> février 2014, et expliquez ce retard par rapport aux engagements pris vis-à-vis des personnels, par la situation financière des collectivités territoriales. Il y a donc bien eu jeu de dupes, pour limiter les effets de la mesure.

Il n'est même pas question des agents non titulaires rémunérés en référence à un indice.

Il est urgent de changer de conception et de mettre fin à l'austérité salariale. Elle est injuste pour les personnels, inefficace pour le pays, et aggrave la crise profonde qui taraude aujourd'hui le pays.

Vote sur les 3 projets de décret  
Pour 0 Contre 9 (FSU, CGT, Solidaires) Abstention 12  
(FO, UNSA, CFDT, CFTC, CGC)

### 3<sup>ème</sup> point : RIFEFP

Le nouveau régime abroge la PFR mais ne revient pas sur l'individualisation. Au contraire pour corriger l'obstacle que la cotation des emplois créait pour le mouvement des personnels avec en corollaire la vacance des postes les moins bien cotés, la part « fonctions » est désormais liée à l'agent qui occupe l'emploi. La FSU a dénoncé l'éclatement accru des situations, la perte de tout repère (quelle instance pour identifier les fonctions des différents emplois, quelle instance de recours pour les agents et assurer la transparence nécessaire à l'égalité de traitement ?) dans un contexte où la part de l'indemnitaire dans les rémunérations ne cesse de s'accroître. Le RIFEFP maintient la modulation des montants attribués selon la manière de servir (un complément indemnitaire annuel –le CIA- peut être prévu) et introduit la prise en compte de l'ancienneté (expertise et expérience professionnelle) dans la rémunération indemnitaire. La ministre annonce la rédaction d'une circulaire et d'un guide pour les agents.

La FSU a déposé quatre « amendements » qui réécrivent le décret afin d'explicitier le point de vue qu'elle a exposé lorsque la ministre a demandé aux OS de lui faire parvenir leurs propositions. Ces amendements n'ont pas été retenus lors de la commission statutaire. La FSU a voté en faveur de tous les amendements qui contestaient la logique du projet.

#### Intervention de la FSU

La FSU demande l'abrogation de la PFR, et attendait du travail engagé une réorientation de la politique salariale que tout justifierait.

La part des primes n'a cessé de s'accroître (22,5% en 2011 contre 16,7% en 1999) ce qui devient défavorable lors de la liquidation des pensions. Le montant des indemnités perçues peut-être fort variable d'un ministère à l'autre, d'un service déconcentré à l'autre, d'une profession à l'autre. Les taux moyens sont dans chaque catégorie concernée inférieurs pour les femmes.

Il est donc nécessaire de réintégrer les primes dans le traitement indiciaire et de limiter la rémunération indemnitaire à la rémunération des sujétions particulières et aux dépassements des horaires de travail, qui ne sauraient constituer la norme mais qui doivent être rémunérés s'ils se produisent.

Il est impératif d'augmenter la valeur du point d'indice. L'urgence d'une mesure générale significative est plus patente de jour en jour !

Le présent projet n'infléchit pas la politique salariale conduite. Il prend acte de certains défauts de la PFR (des difficultés accrues de mobilité, des emplois restant vacants), mais n'en traite que

pour maintenir le principe d'une individualisation toujours plus poussée des salaires. Dans les travaux que vous annoncez dans la suite du rapport Pêcheur, il conviendra de revenir sur le rôle et la part de l'indemnitaire.

Le statut des fonctionnaires organise la rémunération de l'expérience par l'avancement d'échelon et les avancements de grade, voire de corps, doivent permettre la prise en compte de l'expertise. Cela ne relève pas de l'indemnitaire.

L'indemnité IFEFP aura pour effet un éclatement complet des situations et un recul des droits et donc des obligations statutaires. Qui sera en mesure de comprendre le montant attribué à un agent, quel recours auront ceux-ci ?

Le projet maintient via le complément annuel, la possibilité que le montant de l'indemnité dépende de l'entretien professionnel, lequel porte sur les « résultats professionnels obtenus par le fonctionnaire ».

Les personnels de la FP ont besoin d'égalité de traitement, de transparence ; c'est indispensable pour favoriser la solidarité des équipes, nécessaire à l'efficacité du service. C'est la raison de l'opposition de la FSU au système proposé.

#### Votes sur les vœux déposés par la FSU

##### Vœu n°1

« Le CSFPE estime urgent d'inscrire les corps des personnels sociaux et éducatifs en catégorie A type. Le CSFPE demande instamment à Madame la Ministre d'organiser les concertations nécessaires. »

Pour 17 tous sauf CFDT et CGC qui s'abstiennent (4).

La CFDT juge qu'il n'est opportun de se prononcer à la veille des débats sur le rapport Pêcheur.

##### Vœu n°2

« Le CSFPE estime urgent que des négociations soient conduites en vue d'aboutir dans un délai rapproché à une grille rénovée des traitements indiciaires, intégrant les montants des indemnités servies, après alignement des différents taux ministériels, et assurant à chaque agent, au minimum, le maintien de sa rémunération actuelle ».

Pour 14 (FSU, CGT, Solidaires, FO, CGC), Abstention 7  
(UNSA, CFDT, CFTC)

Amendement de Solidaires pour le retrait du projet. Pour : 19 ;  
Contre : CGC(1) ; Abst : CFTC (1).

L'administration soumet au vote un texte dans lequel elle a intégré certains amendements de la CFDT et de l'UNSA, parfois non adoptés par le CSFPE (dans le titre « sujétions » à la place de « fonction » ; révision de la part IFSE tous les 4ans notamment).

#### Vote sur le projet de décret RIFEFP

Pour 0 Contre 20 Abstention 1 (CGC)

## Bilan annuel Fonction publique

### Les problématiques salariales

#### 1/ Bilan

- des rémunérations dégradées par l'absence de revalorisation du point d'indice depuis 2011 (et des années antérieures qui avaient vu le PI augmenté en deçà de l'augmentation des prix.) ; Avec l'augmentation artificielle de la retenue pour pension, le jour de carence, les rémunérations enregistrent

une baisse nette.

- des mesures insuffisantes pour rattraper cette perte : GIPA, indemnités différentielles ou hausse du traitement minimum en cas de revalorisation du SMIC, reconstruction de la grille C...
- des mesures d'éclatement des grilles salariales : une symbolique avec fin de la publication de la mise à jour de l'annexe du décret de 1948, mise en place de la Prime Fonction et Résultats, mise en place des GRAF.

- Un accroissement considérable de l'indemnitaire dans la part des rémunérations (FPE : l'indemnitaire représente en moyenne 28% du traitement en 2011 après une augmentation de 35% en 10 ans environ). Des régimes indemnitaires extrêmement différents d'un ministère à l'autre dans la FPE, d'une collectivité à l'autre dans la FPT. Individualisation renforcée (PFR).

## 2/ Perspectives ouvertes par la première année du gouvernement Ayrault

Ouverture d'un cycle de négociations, sans signature d'un protocole, intitulé « parcours professionnels, carrières et rémunérations » dans lequel le ministère souhaite aborder l'indiciaire, l'indemnitaire et l'action sociale.

- L'indiciaire:

Malgré l'insistance de certaines OS dont la FSU, refus de travailler les grilles dans leur ensemble et maintien d'un objectif de mise « hors d'eau » du SMIC de la grille C. Re-fonte étalée jusque 2015 avec les derniers ajustements : une dernière péripétie avec proposition d'effet avant 31 décembre 2013 ce qui aurait mis en cause le versement de la GIPA pour les agents concernés, renoncement à cette hypothèse mais report de la revalo au 1er février 2014 (versement de l'indemnité différentielle en janvier 2014) ; Exclusion des non titulaires . Le bas de la grille B est percuté dès la mise en œuvre complète des mesures en 2015 et celle de la A le serait vers 2017. La montée systématique du bas de la grille pour rester au niveau du SMIC et le tassement qui s'en suit, sont le résultat du gel du point d'indice, pour autant le gouvernement le poursuit.

La revalorisation de la catégorie C a été soumise à la concertation dans le cadre de l'agenda social. La FSU a accepté de discuter ce coup de pouce aux bas salaires tout en demandant des mesures générales sur les salaires et que soit revu dans la foulée l'ensemble de la grille (A, B et C). Le rapport annuel fait état de la situation salariale des agents de catégorie C en 2011 : ils sont sur représentés parmi les bénéficiaires de la GIPA 2012, et bien plus nombreux que précédemment à avoir vu diminuer leur pouvoir d'achat sur 4 années.

Le bilan des années 2012 et 2013 devrait être encore plus lourd.

Le gel du point d'indice a créé une situation d'urgence parmi les personnels de la catégorie C, fortement pénalisés par cette politique.

Les revalorisations obligatoires du minimum de traitement pour le porter au niveau du SMIC, utiles pour 20% des agents, ont encore tassé la grille, réduit les progressions de carrière.

La réponse proposée par la nouvelle grille est particulièrement décevante ; elle ne compense même pas les pertes de pouvoir d'achat accumulées ces dernières années. Elle aura juste pour effet de porter le bas de la grille hors d'eau

du SMIC pour deux ans.

Il est urgent de changer de conception et de mettre fin à l'austérité salariale. Elle est injuste pour les personnels, inefficace pour le pays, et aggrave la crise profonde qui taraude aujourd'hui le pays.

- L'indemnitaire

Le gouvernement a assuré vouloir remettre certains mécanismes présents dans la PFR. Mais la future ISEEP corrige les défauts de la PFR pour mieux en maintenir les principes et veut prendre en compte l'expérience professionnelle alors que c'est le rôle de la carrière.

Le nouveau régime abroge la PFR mais ne revient pas sur l'individualisation. Au contraire pour corriger l'obstacle que la cotation des emplois créait pour le mouvement des personnels avec en corollaire la vacance des postes les moins bien cotés, la part « fonctions » est désormais liée à l'agent qui occupe l'emploi. La FSU a dénoncé l'éclatement accru des situations, la perte de tout repère (quelle instance pour identifier les fonctions des différents emplois, quelle instance de recours pour les agents et assurer la transparence nécessaire à l'égalité de traitement ?) dans un contexte où la part de l'indemnitaire dans les rémunérations ne cesse de s'accroître. Le RIFEEP maintient la modulation des montants attribués selon la manière de servir (un complément indemnitaire annuel –le CIA– peut être prévu) et introduit la prise en compte de l'ancienneté (expertise et expérience professionnelle) dans la rémunération indemnitaire.

La ministre annonce la rédaction d'une circulaire et d'un guide pour les agents.

La FSU demande l'abrogation de la PFR et attendait du travail engagé une réorientation de la politique salariale que tout justifierait.

La part des primes n'a cessé de s'accroître (22,5% en 2011 contre 16,7% en 1999) ce qui devient défavorable lors de la liquidation des pensions. Le montant des indemnités perçues peut-être fort variable d'un ministère à l'autre, d'un service déconcentré à l'autre, d'une profession à l'autre. Les taux moyens sont dans chaque catégorie concernée inférieurs pour les femmes.

Il est donc nécessaire de réintégrer les primes dans le traitement indiciaire et de limiter la rémunération indemnitaire à la rémunération des sujétions particulières et aux dépassements des horaires de travail, qui ne sauraient constituer la norme mais qui doivent être rémunérés s'ils se produisent.

Il est impératif d'augmenter la valeur du point d'indice. L'urgence d'une mesure générale significative est plus patente de jour en jour !

Le projet n'infléchit pas la politique salariale conduite. Il prend acte de certains défauts de la PFR (des difficultés accrues de mobilité, des emplois restant vacants), mais n'en traite que pour maintenir le principe d'une individualisation

lisation toujours plus poussée des salaires.

Dans les travaux suite du rapport Pêcheur, il conviendra de revenir sur le rôle et la part de l'indemnitaire. Le statut des fonctionnaires organise la rémunération de l'expérience par l'avancement d'échelon et les avancements de grade, voire de corps, doivent permettre la prise en compte de l'expertise. Cela ne relève pas de l'indemnitaire.

L'indemnité IFEEP aura pour effet un éclatement complet des situations et un recul des droits et donc des obligations statutaires. Qui sera en mesure de comprendre le montant attribué à un agent, quel recours auront ceux-ci ?

Le projet maintient via le complément annuel, la possibilité que le montant de l'indemnité dépende de l'entretien professionnel, lequel porte sur les « *résultats professionnels obtenus par le fonctionnaire* ».

Les personnels de la FP ont besoin d'égalité de traitement, de transparence ; c'est indispensable pour favoriser la solidarité des équipes, nécessaire à l'efficacité du service.

### 3 / Perspectives du rapport Pêcheur

Le rapport constate le développement d'inégalités entre agents, par exemple de salaires, mais aussi les inégalités entre les femmes et les hommes.

Le rapport ne fait pas référence aux qualifications nécessaires. Il laisse à penser qu'il ne s'agit là que de questions corporatistes et non le moyen d'un service de qualité rendu au public.

La FSU continue de dire que l'élévation du niveau de qualification, leur reconnaissance, sont des exigences pour remplir les missions qui doivent être celles aujourd'hui de la fonction publique (et pas seulement dans le secteur de l'éducation...).

Pour la FSU, la classification dans la grille doit reposer sur les qualifications. Elle s'inquiète de tous les freins proposés par le rapport au déroulement des carrières.

La FSU rappelle qu'elle est attachée à l'examen des actes individuels en CAP.

La proposition consistant à remplacer la revalorisation des bas salaires pour suivre les évolutions du Smic, par des mesures indemnitaires sur des critères restreints ne recueillerait pas notre accord, pas plus que le refus d'indexer le point d'indice sur les prix. Alors même que le rapport est pourtant clair sur le désordre introduit dans les rémunérations par la désindexation...

### 4/ Les questions pour la FSU

La FSU revendique pour la part indiciaire, que le point d'indice soit revalorisé et indexé sur les prix, que des mesures de rattrapage compensent les pertes de salaires occasionnées par les ajustements insuffisants et les années de

gel du point. Elle revendique également la reconstruction des grilles avec pour commencer un acompte de 50 points pour tous.

Plusieurs questions reviennent dans nos débats ou dans l'actualité :

- La pérennité de la catégorie C est aujourd'hui questionnée : existe-t-il des tâches strictement d'exécution ? Est-ce qu'il n'existe pas une propension à recruter en C par mesure d'économie et faire assurer des tâches qui relèvent de la B ? Pour autant il ne serait pas acceptable que la fonction publique n'offre plus d'emplois pour les personnes les moins diplômées...doit on imaginer un possible recrutement externe en C et organiser une évolution en interne qui permette à chacun d'être promu en B au cours de sa carrière, comment ? Quel rôle pour le travail d'équipe ?
- Quel rapport entre diplôme/catégorie ? Entre qualification et diplôme ?

Les grilles doivent refléter la reconnaissance des qualifications au moment du recrutement et la reconnaissance des qualifications acquises grâce à l'expérience professionnelle (avancements d'échelons et autres promotions) .

Peut-on déroger à une condition de diplôme pour être recruté (c'est possible en interne et Pêcheur propose que cela soit étendu à l'externe.) ? Combien de niveaux de recrutement (Pêcheur parle de 5) ? Combien d'échelles ? Quelles propositions avancer pour éviter la multiplication du nombre de grades proposée par Pêcheur ?

- Comment ramener l'indemnitaire à son strict nécessaire : sujétions spéciales, travaux supplémentaires et ce chaque fois que possible par attribution de points d'indices de manière temporaire (bonification indiciaire).
- L'écrasement des grilles actuel n'est pas lié à une politique volontairement « égalitariste » en matière de salaires mais au refus des augmentations significatives du point d'indice. Pour autant à quel point doit-on défendre un éventail des salaires beaucoup plus élargi ? Quelles écarts entre les différents bas de grille ? Quels accès aux sommets de grilles ? Quelle ampleur de différenciation des parcours ?

**Retrouvez les infos  
sur le site web de la fsu:  
<http://fsu.fr>**

Imprimé par nos soins- n°ISSN: 1247-2859- N°CPPAP: 0710 S 07455 - Dépôt Légal: Décembre 2013 - Prix: 0.40€  
Directrice de la Publication: Bernadette GROISON  
**POUR** L'ENSEIGNEMENT, L'ÉDUCATION, LA RECHERCHE, LA CULTURE, LA FORMATION, L'INSERTION, **Info**  
104 Rue Romain Rolland 93260 LES LILAS - TEL: 0141632730 - FAX: 0141631548 - **Courriel** : fsu.nationale@fsu.fr